



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

catastrophes naturelles

Question écrite n° 65839

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué au logement et à la ville sur les conséquences financières de la canicule de l'été 2003. Lors de cette catastrophe, de nombreuses habitations ont été endommagées par les très fortes chaleurs, dans l'ouest de la France notamment, entraînant des coûts financiers énormes pour les propriétaires. Afin de faire jouer leurs assurances, ils souhaitent que leurs communes soient classées par le Gouvernement en zone de catastrophe naturelle. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre une telle mesure.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65839

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : logement et ville

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5259